

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 72 / 2023

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 11**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-trois**

**le 23 octobre à 17 heures 30**

**le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 13 octobre 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu.

**Absents :** GARCIN Michel, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

**Secrétaire de séance :** CLEMENCEAU Philippe.

**OBJET : Demande de subvention au département des Hautes Alpes pour les aménagements de jeux ludiques et de loisirs JO 2024**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès département des Hautes Alpes au service politique aménagement, dans le cadre des aménagements de jeux ludiques et de loisirs dans le cadre des JO 2024.

L'estimation du projet est de 42 812.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par le département des Hautes Alpes à hauteur de 50 % chacun soit 21 406.25 € Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :** de solliciter, l'aide du département des Hautes Alpes au service politique aménagement et agenda 21, dans le cadre des aménagements de jeux ludiques et de loisirs dans le cadre des JO 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire

Valérie GARCIN

